

中法漢學研究所通檢叢刊之六

潛夫論通檢

中法漢學研究所通檢叢刊之六

潛夫論通檢

中華民國三十四年十二月出版

編輯兼發行

中法漢學研究所

北平東皇城根四二號

印刷者

遣使會印書館

北平西什庫天主堂內

代售處

法文圖書館

北平北京飯店內

來薰閣書店

北平琉璃廠一八〇號

上海廣西路二八一號

AGENTS
DE VENTE

FRENCH BOOK STORE

Grand Hôtel de Pékin, Peiping

LIBRAIRIE LAI HSIUN KO

180 Lieou-li Tch'ang, Peiping

281 Kuangsi Road, Shanghai

ÉDITÉ PAR LE CENTRE FRANCO-CHINOIS D'ÉTUDES
SINOLOGIQUES

42 Tong Houang Tch'eng Ken, Peiping

188.28

77745

Sommaire du Ts'ien-fou louen

L'auteur du Ts'ien-fou louen 潛夫論 est Wang Fou 王符 (appellation Tsie-hsin 節信), qui vécut sous la seconde dynastie des Han (approximativement de 76 à 157 ap. J.-C.). Il fut donc le contemporain du fameux exégète Ma Yong 馬融 (79-166 ap. J.-C.), auquel il fut lié par une étroite amitié. Il était originaire de la sous-préfecture de Lin-king 臨涇 (aujourd'hui sous-préfecture de Tchen-yuan 鎮原) relevant de la commanderie de Ngan-ting 安定 (Territoire actuel du Kan-sou 甘肅). Ayant manifesté dès sa jeunesse un goût passionné et les plus heureuses dispositions pour l'étude, en même temps qu'une fermeté de caractère allant jusqu'à l'intransigeance, ses ambitions se trouvèrent contrariées, tant par cette fierté même, qui le rendait incapable de toutes les souplesses communes aux lettrés de son temps, que par l'infériorité sociale dont, comme fils de concubine, il eut à souffrir dans son pays natal, où cette condition était traditionnellement méprisée. C'est pour ces différentes raisons qu'il dut renoncer à l'espoir d'une brillante carrière. Il ne laissa pas cependant d'en concevoir un vif dépit, qui l'incita à écrire l'important ouvrage où il critique durement les mœurs avilies et l'administration corrompue de son époque.

Le Ts'ien-fou louen comprend 36 chapitres, dont voici l'analyse sommaire :

Chapitre I. — Eloge de l'étude.

Il n'est donné à personne de venir au monde en possession de la science. Le savoir ne s'obtient qu'au moyen de l'étude. L'étude est aussi nécessaire aux dons naturels de tout homme, que la façon à la matière : de même que, non travaillée, la matière ne saurait prendre forme, l'esprit humain, sans le secours de l'étude, ne peut acquérir une pleine conscience de la Voie. Quiconque se pénétrera et s'inspirera des enseignements formulés par les Sages de l'antiquité dans les textes canoniques, et des parfaits commandements qui nous ont été transmis par nos ancêtres, ne manquera pas de donner du lustre à la mémoire de ses ascendants, et de s'assurer personnellement un renom qui lui survivra pendant des centaines d'années.

Chapitre II. — De l'attachement aux Principes.

Pour s'acquitter d'un bon gouvernement, il importe avant tout d'en mettre en honneur les principes fondamentaux, qui consistent à assurer la prospérité du peuple et la juste réglementation des études. Il faut que le peuple jouisse de la prospérité, pour qu'il devienne possible de l'instruire; que les études soient convenablement réglées, pour que s'en dégage le

sentiment du devoir. De l'observation du devoir naissent naturellement le dévouement au Souverain et la piété filiale. Vers le bien comme vers le mal, les mœurs de la nation n'évoluent que selon l'exemple fourni par les préférences du Souverain. Il suffit que celui-ci sache se montrer respectueux des Principes, pour que tout soit facile à son gouvernement.

Chapitre 3. — De la répression des convoitises.

Que le culte des vertus désintéressées mène à la prospérité, et l'amour du lucre à la ruine, c'est là une vérité dont, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, les preuves abondent dans l'histoire. Aussi tout Lettré versé dans la sagesse, et par suite pleinement conscient des périls mortels auxquels la cupidité est de nature à l'exposer, comme de la gloire que, par contre, peut suffire à lui valoir la pratique des vertus généreuses, s'attachera-t-il, de toute l'ardeur de son zèle, à la poursuite exclusive de ces vertus. Il en va tout autrement de ceux qui, suivant le goût du siècle, vont s'affairant du matin au soir, et ne tendent qu'à la satisfaction, de leurs convoitises. N'est-ce pas là ce qui entraîne la succession de tant de pertes et de ruines ?

Chapitre 4. — De la gloire.

La plupart des hommes de ce temps tiennent les grandes Maisons pour nobles, et pour glorieux les hauts dignitaires, alors qu'en réalité les personnages le plus haut placés ne détiennent pas nécessairement la sagesse, et que les descendants des grandes familles sont trop souvent indignes de leurs ancêtres. Aussi convient-il, pour juger sainement de la gloire authentique et de la véritable noblesse, de ne s'attacher qu'au savoir et à la vertu, sans que le prestige du rang ni l'éclat du lignage vaillent d'entrer en ligne de compte.

Chapitre 5. — Des difficultés que rencontrent les hommes de mérite.

Si le monde est mal gouverné, c'est que les hommes de mérite ne trouvent pas accès aux emplois publics; et s'ils en sont empêchés, c'est que nombreux sont ceux qui les poursuivent de leur envie, cependant qu'en haut lieu toute sûreté de jugement fait défaut. Notre passé nous fournit maints exemples de Sages qui, bien que leur renommée s'étendît aux quatre horizons de l'empire, furent, en raison de leur mérite, victimes des calomniateurs, et que leur fidélité même ne fit qu'exposer aux rancunes. Quant au nombre de ceux qui, perdus sur leur petit lopin de terre, ou retirés en quelque coin de vallée ou de montagne, sombrèrent dans l'oubli avec leur trésor de sagesse, mieux vaut ne pas essayer de l'évaluer.

Chapitre 6. — De la clairvoyance et de l'aveuglement.

Le bon ordre ou le désordre du Pays dépendent de la clairvoyance ou de l'aveuglement du Prince. Le Prince est clairvoyant ou aveugle, selon qu'il prête à tous impartialement audience, ou ne se fie qu'à quelques-uns. Dans le premier cas, sa haute sagesse ira chaque jour s'accrois-

sant, tandis que, dans l'autre, il deviendra de jour en jour plus stupide. Aussi nul Prince éclairé ne saurait-il manquer d'ouvrir largement accès aux opinions les plus diverses, afin de se mieux pénétrer des sentiments de ses sujets.

Chapitre 7. — De l'examen des services rendus.

De tous les soins importants qui incombent au Prince, aucun n'est plus pressant que celui qui consiste à faire le départ des hommes de valeur et des incapables. Il n'est pas, à cette fin, de méthode plus directe qu'un examen judicieux des services rendus. Si cet examen est conduit avec clairvoyance, les bons serviteurs seront élevés à des fonctions plus hautes, et les mauvais ravalés à un grade inférieur, ou destitués. Si bien que, chacun s'évertuant de son mieux, le gouvernement de l'empire atteindra à la perfection.

Chapitre 8. — Du recours aux hommes de valeur.

Les bouleversements ou l'effondrement d'un empire peuvent avoir bien des causes, dont la plus importante est l'incapacité du Souverain à s'assurer les services des hommes de valeur. Ce n'est pas à dire que, même dans les cadres d'un Etat troublé, fassent totalement défaut les fonctionnaires du plus haut mérite; mais le Prince ne sachant pas les utiliser, tout finit par aboutir à la ruine. Tant il est vrai que, pour qui entend gouverner, les hommes de valeur doivent être l'objet des plus diligentes recherches.

Chapitre 9. — Du gouvernement conforme aux Principes.

Pour faire régner la Grande Paix sur tout l'empire, il importe avant tout de donner au peuple la tranquillité. La tranquillité du peuple dépend de la mesure dans laquelle le Prince a su se faire assister par de sages ministres. Or les descendants des plus nobles familles ne sont pas nécessairement doués de tous les talents, alors que dans les régions les plus ingrates, dans les coins les plus reculés des campagnes, rien n'empêche qu'il ne se trouve des Lettrés de grand savoir. Aussi est-il nécessaire, pour s'assurer les services des hommes de talent, de purger de tout élément de corruption le système de sélection des Lettrés, et de n'appeler aux emplois que ceux qui se distinguent par leur mérite, sans jamais juger de la valeur des hommes sur leur naissance.

Chapitre 10. — Affliction dissimulée.

Il n'est personne pour régner sur un empire sans nourrir l'ambition de le bien gouverner. Si toutefois il se trouve des souverains qui n'y réussissent pas, c'est qu'il ne leur a pas été donné d'employer les hommes de talent. Non que le monde en ait jamais manqué, mais les intrigues des fourbes leur suscitent des obstacles et les maintiennent dans l'ombre, ne leur laissant aucune issue pour parvenir jusqu'au Souverain. A supposer pourtant qu'ils y parviennent, il reste douteux qu'ils puissent appliquer leur doctrine, car des hommes d'une parfaite droiture et de

perfidés imposteurs ne sauraient bien longtemps vivre en paix côte à côte, et, quant au Prince, il n'est que trop souvent porté à goûter la flatterie, et à détester la franchise. Si bien que, la Cour se trouvant bientôt envahie par la clique des favoris et des sycophantes, la plus grande confusion trouble l'application des lois. N'y a-t-il pas là de quoi s'affliger ?

Chapitre 11. — De l'extrême valeur du dévouement au Prince.

Qu'un ministre ne consacre pas tout son zèle à la chose publique, ne respecte pas la loi, ne s'acquitte pas loyalement des devoirs de sa charge, mais qu'au contraire il cède au souci de l'intérêt personnel et au goût du lucre, qu'il commette des abus de pouvoir et opprime le peuple, s'il ne vient pas donner dans les filets de la justice, il finira par encourir le châtement du Ciel. La plupart des grands feudataires de l'antiquité méritèrent la perpétuation, pendant cent générations, de leur descendance, tandis que, de tous les Seigneurs qui postérieurement se virent attribuer des fiefs, il en est peu qui n'en aient vu consommer la perte avant la fin de leur propre existence. Quelle est la raison d'une telle différence ? C'est que les premiers servaient leur souverain avec droiture, et traitaient le peuple avec humanité; sous l'immensité du ciel, sur toute la surface de leur territoire, il n'était rien que n'atteignît le rayonnement de leur vertu; aussi le cours ininterrompu de leur heureuse fortune a-t-il pu s'étendre à toute leur postérité. Quant aux seconds, qui ne firent qu'usurper des titres, extorquer des faveurs, et tenir à honneur la plus vile flagornerie, n'ayant su ni satisfaire, là-haut, aux volontés du Ciel, ni gagner ici-bas l'amour du peuple, il leur a fallu pleurer des larmes de sang, sangloter et gémir, puis périr enfin dans l'ignominie.

Chapitre 12. — Du luxe excessif.

Nombreux sont, de nos jours, ceux qui ont abandonné l'agriculture pour s'adonner au commerce, délaissant ainsi l'essentiel pour l'accessoire, et, dédaigneux de l'honnête simplicité, se laissent à l'envi griser par le goût immodéré du luxe. Comment espérer dès lors que le peuple puisse échapper à la misère et le pays au désordre ? Pour peu que le Prince tienne à voir la Grande Paix régner dans l'empire, il devra donc s'appliquer à réformer les mœurs, afin que son peuple tout entier revienne aux saines coutumes d'une vie moins artificielle.

Chapitre 13. — Du scrupule.

Un homme qui n'a cessé d'accumuler les bonnes actions, ne saurait, pour un seul méfait, mériter la mort. Un homme qui n'a cessé d'accumuler les forfaits, ne saurait, pour une seule bonne action, mériter de survivre. Aussi, tant pour se perfectionner soi-même que pour gouverner l'Etat, importe-t-il de prêter une attention scrupuleuse aux plus petites choses. Heur et malheur ne disposent d'aucune clef : c'est l'homme

lui-même qui leur ouvre sa porte. Le Ciel vient en aide à ceux qui suivent ses voies, et les hommes honorent la sincérité. Pour peu qu'on ne s'écarte en rien des voies du Ciel, et qu'en toutes choses on se souvienne de demeurer sincère, on ne saurait s'engager dans aucune entreprise qui ne soit assurée d'un heureux succès.

Chapitre 14. — De la sincérité des recommandations.

Quand l'Etat est en proie aux désordres, c'est que lui font défaut les hommes de mérite. Ce n'est pas à dire que l'époque en soit nécessairement dépourvue, mais le système de sélection ne fonctionnant pas comme l'exigerait la justice, il leur est impossible d'accéder aux emplois. De nos jours, les candidats présentés à la Cour par les préfectures et les commanderies, tant bacheliers que licenciés, sont chaque année au nombre de deux cents. A en croire les lettres de recommandation dont ils sont munis, chacun d'eux égalerait en vertu les Sages de l'antiquité; mais si l'on en vient à l'examen de leurs actes, il en est peu qui atteignent seulement à une honnête médiocrité. Tant que dureront de semblables pratiques, les hommes de valeur auront-ils jamais quelque chance de percer? Il est donc indispensable, si l'on vise à découvrir les hommes doués d'un réel mérite, qu'au choix des Lettrés recommandés à la Cour préside une parfaite impartialité.

Chapitre 15. — De l'attribution des émoluments.

Investi du mandat du Ciel, et par Lui chargé de subvenir paternellement aux besoins de son peuple, mais ne pouvant par lui-même veiller à tout, le Souverain s'adjoint un corps de fonctionnaires, entre lesquels sont réparties les différentes besognes du gouvernement. Comme ils ne peuvent personnellement tirer du sol leur nourriture, des émoluments leur sont alloués, pour leur permettre de pourvoir à leur entretien. Il importe que ces émoluments suffisent à assurer largement leur subsistance, car c'est seulement alors qu'ils pourront se consacrer exclusivement aux obligations de leur charge. S'il est constant en effet que l'abondance et la prospérité favorisent l'observance des rites et des bons principes, il ne l'est pas moins que la faim et le froid sont funestes à la probité et au sens de l'honneur. Or depuis les Tcheou et les Ts'in, les fonctionnaires n'ont cessé de voir décroître le montant de leurs émoluments, si bien qu'enfin l'amour du lucre et la cupidité sont devenus chez eux des vices extrêmement répandus. Il y a là un véritable fléau, qui nuit fortement à la bonne marche du gouvernement, et auquel on ne saurait, en haut lieu, tarder de porter remède.

Chapitre 16. — Des amnisties.

Si, dans le peuple, tant de coupables se laissent si facilement aller à enfreindre les lois, c'est que la fréquence des amnisties, et le grand nombre de cas dans lesquels est admis le rachat des peines, leur laissent l'espoir d'une chance. Trop souvent accordées, les amnisties ne servent

guère, en somme, qu'à désavantager les honnêtes gens. Elles peuvent en outre avoir pour effet de susciter des désordres. Celui à qui incombe le soin du gouvernement ne devra donc y recourir qu'après mûre réflexion.

Chapitre 17. — Trois règles (1).

La plupart des feudataires de notre temps, continuant à bénéficier du prestige et des privilèges acquis par leurs ancêtres, se repaissent dans l'oisiveté de leurs copieux émoluments, et sont pour l'Etat des parasites néfastes. Il convient d'arrêter que, dès qu'ils en auront l'âge, des fonctions leur seront attribuées à titre d'essai; que ceux qui se seront signalés par leurs services seront récompensés par une extension de leurs fiefs et promus à un rang supérieur; mais que ceux qui auront fait preuve d'incapacité seront déposés de leur terre et privés de leurs titres. Quant aux préfets, ils devront être l'objet des mêmes sanctions, toutes ces mesures ayant pour but d'introduire plus de rigueur dans la morale et la discipline administratives.

Chapitre 18. — Du respect des jours de labeur.

Toute la structure de l'Etat repose sur le peuple, et le peuple a pour suprême nécessité la nourriture. La nourriture ne s'obtient que grâce au labeur de l'homme, et pour que s'exerce ce labeur, il faut du temps et des forces. Aussi le Prince, s'il règne avec sagesse, devra-t-il se montrer économe du temps nécessaire au labeur de ses sujets, et s'abstenir de gaspiller à la fois leurs heures et leur énergie.

Chapitre 19. — De l'extinction des procès.

A l'origine des procès se trouvent généralement la fourberie et l'imposture. Pour y mettre un terme, on devra sans faute rendre pleinement hommage aux gens de bien, et châtier rigoureusement les individus sans scrupule, afin de bien faire connaître à chacun ce à quoi il convient de s'évertuer, et ce dont il importe de s'abstenir. Ce but atteint, on pourra s'attendre à voir l'engeance des scélérats et des fauteurs de désordres disparaître, les affaires criminelles et les procès devenir plus rares, et la Grande Paix régner dans l'empire.

Chapitre 20. — Des régimes de décadence (2).

La politique du Souverain doit être fondée sur la justice, et ses commandements sur la loi. Quand les ordonnances du Souverain s'inspirent d'une parfaite rectitude, quand ceux qui observent la loi sont récompensés, et ceux qui la transgressent châtiés, c'est tout naturellement que l'empire est bien gouverné.

(1). Le titre de plusieurs chapitres, et notamment de celui-ci, ne semble pas toujours clairement justifié par leur substance.

(2). Même observation que plus haut.

Chapitre 21. — De la stimulation des généraux.

La conduite d'une armée exige une parfaite équité dans la distribution des récompenses et des peines. Si cette équité fait défaut, les troupes n'obéiront pas, et quelles que puissent être la valeur des soldats et la qualité de leurs armes, aucune victoire ne pourra être remportée. Quant au choix des généraux, il devra dépendre uniquement de leur habileté dans l'art de la guerre. Mais ceux qu'on aura une fois décidé d'employer devront être investis de tous les pouvoirs nécessaires, car c'est seulement ainsi qu'ils pourront obtenir des succès.

Chapitre 22. — De la protection des frontières.

Depuis que les K'iang 羌 (barbares de l'ouest) ravagent la préfecture de Leang-tcheou 涼州 (territoire actuel du Kan-sou), maints habitants des régions centrales, oubliant que les dents souffrent du froid quand elles ne sont plus protégées par les lèvres, proclament à haute voix la nécessité d'abandonner ce territoire. Ils ne prennent pas garde que, s'il était en effet définitivement perdu, la métropole elle-même, et les deux commanderies adjacentes, devraient renoncer à toute sécurité.

Chapitre 23. — Discussion du problème des frontières.

Les K'iang ne formaient, au début de la rébellion, que des bandes désordonnées. Ce sont les autorités locales qui, par leur lâcheté et leur inertie, ont permis aux événements de prendre une tournure désastreuse. Il appartient à ceux qui tiennent les rênes du gouvernement d'aviser aux moyens de réparer ces fautes et d'obvier au péril, sans se laisser paralyser par la crainte des ennuis et des dépenses.

Chapitre 24. — Du peuplement des frontières.

Quand l'invasion des K'iang prit de l'extension, les hommes qui détiennent le pouvoir, prêtant une oreille trop complaisante à des conseils pernicious, firent refouler à l'intérieur la population des régions menacées, puis demeurèrent passifs devant les ravages qui, d'un pays magnifique, faisaient une terre de désolation. Dès lors l'ampleur du désastre ne pouvait manquer de s'étendre, tandis que, si la population du territoire envahi s'était trouvée plus nombreuse, le danger n'aurait sans doute pas pris des proportions si redoutables.

Chapitre 25. — De la chélonomanie.

On ne consulte l'écaille de tortue que lorsqu'il y a doute sur une décision qu'il importe de prendre. Lorsqu'il n'y a pas doute grave, il ne convient pas de recourir à ce procédé de divination; car, par le truchement de la tortue, ce sont les divinités qu'on interroge, et l'on doit craindre de les importuner sans cesse et à tout propos. — Il est assez fréquent, de nos jours, qu'on s'en remette aux cinq notes de la gamme pour décider de la convenance du nom, des appellations et de la demeure d'une famille; mais c'est là gravement abuser du système de correspondances que comporte la théorie des Cinq Agents. (1).

(1). Cf. Louen Heng (論衡), chap. 74 詰術.

Chapitre 26. — De la sorcellerie.

La bonne et la mauvaise fortune dépendent de notre propre conduite, et nous sont mesurées par le destin. Les prières et incantations des sorcières et des sorciers ne peuvent être de quelque secours que pour les petites choses, et ne sauraient en aucun cas modifier le cours des destinées. Quant aux tabous et interdits de toute nature, que le vulgaire s'y fie, cela peut déjà paraître assez absurde; mais que même dans les hautes sphères on les prenne au sérieux, c'est vraiment le comble de l'extravagance.

Chapitre 27. — De la physiognomonie.

On ne saurait catégoriquement nier que le modelé de la face et les traits du visage aient aucun rapport avec les promesses ou les menaces de la bonne ou de la mauvaise fortune, mais la pratique de la vertu ayant le pouvoir de modifier du tout au tout les conditions de notre destinée, il ne sied pas de se fier inconsidérément aux pronostics des physiognomonistes.

Chapitre 28. — De l'oniromancie.

Les songes peuvent se répartir en beaucoup d'espèces différentes, selon lesquelles varient les méthodes d'interprétation; mais aucune d'entre elles ne mérite qu'on lui prête entièrement créance.

Chapitre 29. — Elucidation de quelques difficultés.

Ce chapitre, rédigé en forme de dialogue, présente les réponses de l'auteur à quelques problèmes délicats soulevés par des interlocuteurs fictifs. Il est divisé en quatre paragraphes. Dans le premier, l'auteur démontre que les éclatantes vertus des empereurs Yao 堯 et Chouen 舜, bien loin de s'opposer, se complètent. Dans le second, il explique que le châtement infligé à Kouan-chou Hsien 管叔鮮 et à Ts'ai-chou Tou 蔡叔度 par le duc de Tcheou 周公 (1) ne permet nullement de mettre en question ni la générosité d'âme, ni la haute sagesse de ce saint homme. Dans le troisième, il établit que le labourage et l'étude sont entre eux comme la racine et la cime d'un arbre. Le quatrième traite de l'Honnête-Homme en fonction de l'amour du prochain.

Chapitre 30. — Des relations sociales.

La vieille maxime qui veut qu'on n'use que de *vieux amis* (et d'*ustensiles neufs*), est en ce temps d'une application difficile. Les hommes d'aujourd'hui négligent les infortunés dont la pauvreté et l'humble condition leur paraissent méprisables, pour se tourner vers les privilégiés dont la puissance et les richesses les fascinent. Aussi quiconque n'est pas en place sera-t-il dans l'impossibilité de se faire des amis, si fidèle qu'il puisse être à la doctrine des Sages et aux commandements de la justice, et quand bien même il serait doué du talent le plus rare et des capacités les plus exceptionnelles.

(1) cf. Wieger : Textes historiques T. I pp. 97 à 99 et II 3 à 115.

Chapitre 31. — De la clairvoyance du Souverain et de la fidélité des ministres.

La clairvoyance est la qualité maîtresse du Souverain, et la fidélité, la principale vertu d'un ministre. Il faut au Souverain des ministres fidèles, pour qu'il puisse mener à bien l'exécution de sa politique; il faut aux ministres un Souverain clairvoyant, pour qu'ils puissent faire un judicieux emploi de leur fidélité. Tant il est vrai qu'il y a entre ces deux qualités le même rapport qu'entre l'étoffe et la doublure d'une tunique.

Chapitre 32. — Du principe fondamental.

L'Homme s'associe au Ciel et la Terre pour former la triade des Trois Agents. Le Ciel répand, la Terre transforme, et l'Homme agit. Ce qu'on entend ici par agir, ce n'est pas seulement s'aider, pour gouverner, de lois et de décrets, de châtiments et de récompenses, mais plutôt s'accorder aux voies de la nature pour faire régner l'harmonie, et amener ainsi le peuple à se policer de lui-même.

Chapitre 33. — Du pouvoir civilisateur de la vertu.

L'éducation aide plus puissamment à policer le peuple que ne sauraient le faire le recours à la force et le déploiement des supplices. Aussi les Sages s'appliquent-ils moins au gouvernement matériel de la nation qu'à sa direction morale. N'ayant que mépris pour le sinistre appareil des châtiments et des peines, mais rendant pleinement hommage au pouvoir de la vertu et des rites, ils ne tirent que de leur propre perfectionnement le moyen de perfectionner leurs semblables, et se rendent ainsi capables d'instaurer dans l'empire le règne de la Grande Paix.

Chapitre 34. — Des vertus des Cinq Empereurs.

Ce chapitre traite des vertus respectivement attribuées, selon la théorie des Cinq Agents (五行), à Fou-hsi 伏羲, Chen-nong 神農, Houang-ti 黃帝, Chao-hao 少皞 et Tchouan-hsiu 顓頊, et de la postérité que la tradition prête à ces souverains fabuleux.

Chapitre 35. — Des noms de famille et de clan. (1)

Ce chapitre traite de l'origine des noms de famille et de clan et de la généalogie des maisons seigneuriales les plus fameuses.

Chapitre 36. — Récapitulation.

Dans ce chapitre, l'auteur s'explique sur les intentions qui l'ont amené à écrire son ouvrage, puis présente un rapide exposé des thèmes développés dans les trente-cinq chapitres précédents.

De ces trente-cinq chapitres, il n'en est pas un seul où l'écrivain ne fasse la critique des hommes et des choses de son temps. Conscient d'un talent qui devait demeurer méconnu et inemployé, confiné dans une solitude dont il trompait l'ennui en écrivant son livre, Wang Fou ne put s'empêcher d'y laisser transparaître à chaque page son indignation.

(1). Sur la véritable valeur des termes 姓 et 氏, voir Granet, Catégories Matrimoniales, pp. 122-123.

En dépit d'une certaine rudesse de ton, le Ts'ien-fou louen, par ses tendances générales, relève en somme de l'école confucianiste. C'est un document d'une réelle importance pour l'étude des idées politiques et des coutumes populaires sous la dynastie des Han postérieurs.

Jusqu'à une époque relativement récente, toutes les éditions du Ts'ien-fou louen, même celle de 1305 (ère Ta-to des Yuan 元大德本) et celle du Han Wei ts'ong-chou 漢魏叢書本 (1592), restaient gâtées par une trop grande quantité de lacunes et d'erreurs. Ce n'est qu'en 1830 (ère Kia-k'ing 嘉慶 des Ts'ing), que fut enfin publiée par Wang Ts'i-p'ei 汪繼培, de Hsiao-chan 蕭山, une édition judicieusement révisée et accompagnée de commentaires. Etablie d'après celle de l'ère Ta-to mais, grâce aux recherches poursuivies par le commentateur dans nombre d'autres ouvrages, purgée d'une bonne partie des fautes qui déparaient les précédentes, cette édition est sans contredit la meilleure que nous possédions. Elle a été vulgarisée par le Seu-hs'ien tsing-cho 思賢精舍 du Hou-nan 湖南 (édition gravée sur bois) et par le Tchong-houa chou-kiu 中華書局, dans la collection du Seu-pou pei-yao 四部備要 (édition typographiée). Cette dernière édition étant la plus courante, c'est d'elle que nous avons usé pour composer le présent Index.

INDEX DU TS' IEN FOU LOUEN

(潛夫論)

Indications générales sur la composition
et l'utilisation de l'Index N° VI

1. Le texte de l'ouvrage mis en index est entièrement décomposé en phrases, membres de phrases, locutions, dénominations ou termes présentant une signification distincte qui, minutieusement choisis et relevés isolément, forment chacun la substance d'un des articles (條 *t'iao*) dont l'index est constitué.
2. Dans chaque article, au caractère (ou groupe de caractères) qui en représente l'élément *capital* 目 *mou* (imprimé en gros), est adjoint un élément *complémentaire* 注 *tchou* (imprimé en fin) qui en forme le contexte immédiat dans le passage dont il est extrait, ou indique le sujet auquel se rapporte ce passage.

Ex : 五行後起 (cf. page 8).

3. Lorsque l'élément *capital* figure dans plusieurs passages de l'ouvrage et par conséquent dans plusieurs articles de l'index, il n'est imprimé que dans le premier de ces articles, un tiret en tenant lieu dans chacun des articles suivants.

Ex : 兆黎之愁苦 (cf. page 24).

—— 冤亂於下 —— d° ——
—— 勸樂 —— d° ——

Lorsque l'élément *capital* est, dans l'index, relevé indépendamment de tout contexte, il n'est naturellement accompagné d'aucun élément complémentaire.

Ex : 仁君 (cf. page 9).

4. Des deux nombres séparés par le signe /, le premier, imprimé en caractère gras, indique le numéro du Kiuan, et le second, en typographie ordinaire, le numéro du feuillet, la lettre a en désignant le recto et la lettre b le verso.

Ex : 五兵之作 5/10 b (cf. page 9).

5. La notation a, b, suivant le nombre qui désigne le numéro du feuillet, indique que le texte relevé dans l'article figure simultanément au recto et au verso de ce feuillet.

Ex : 陶唐氏 爲帝堯後 9/11 a, b, (cf. page 64).

— La notation a - b suivant le nombre qui désigne le numéro du feuillet indique que le texte relevé dans l'article chevauche sur le recto et le verso de ce feuillet.

Ex : 張安世 封富平侯 7/24 a - b (cf. page 60).

— La notation (二) suivant le nombre qui désigne le numéro du feuillet

indique que le texte relevé dans l'article figure deux fois sur la même page de ce feuillet.

Ex : 分度 4/25 a (二) (cf. page 11).

6. Les articles sont classés suivant le nombre de traits du caractère initial. Quand plusieurs caractères initiaux ont le même nombre de traits, ils sont classés selon l'ordre suivi par le dictionnaire K'ang Hsi.

Si plusieurs articles ont le même caractère initial, ils sont classés suivant le nombre de traits du second caractère.

7. L'élément capital se trouvant toujours en tête de l'article, s'il occupe ainsi la place à laquelle il figure en effet dans le passage dont il est extrait, il est suivi sans interruption de l'élément complémentaire; dans le cas contraire, l'élément complémentaire est affecté d'une virgule qui marque la place à laquelle doit être rétabli l'élément capital.

Ex : 1^{er} cas.

泉氏 任姓 (cf. 9/5 a page 48 de l'index)
(cf. 9^e kiuan recto du 5^e feuillet de l'ouvrage)

2^{ème} cas

政, 凡爲, 所宜戒 1/9^a (cf. page 40 de l'index)
凡爲 政 所宜戒 (cf. 7^e kiuan, recto du 9^e feuillet de l'ouvrage)
吉, 修德必, 7/4b (cf. page 25 de l'index)
修德必 吉 (cf. 7^e kiuan, verso du 4^e feuillet de l'ouvrage)

8. Pour tout personnage désigné dans le texte de l'ouvrage sous plusieurs appellations différentes, c'est la plus couramment employée qui est principalement relevée dans l'index, les autres s'y trouvant toutefois adjointes et figurant indépendamment en due place avec référence à la principale.

Ex : 士會 范武, 范武子, 范會, 隨會 (cf. page 5)
范武 (見 : 士會) }
范武子 (見 : 士會) } (cf. page 49)
范會 (見 : 士會) }
隨會 (見 : 士會) (cf. page 88)

9. Lorsqu'un même terme figure dans le texte de l'ouvrage sous plusieurs graphies différentes, ses variantes lui sont adjointes dans l'index où elles figurent d'ailleurs indépendamment en due place avec référence à la graphie préférée.

Ex : 少皞 (少皞, 少皞氏) }
少皞 (見 : 少皞) } (cf. page 13)
少皞氏 (見 : 少皞) }

10. Afin de faciliter les recherches, il a paru utile de donner deux tableaux de transcription :

a) un tableau de transcription française, établi par le Centre Franco-Chinois d'Etudes Sinologiques (C. E. S.).

b) un tableau de transcription anglaise conforme au système adopté par Herbert Giles dans son « Chinese-English Dictionary ».

潛夫論要略

潛夫論，後漢王符撰。符字節信，安定臨涇（今甘肅鎮原縣）人。少好學，有志操，與大儒馬融等友善。符，庶孽子，不為鄉里所重；性又耿介，異乎流俗；以此不得升進。志意蘊憤，乃著此書，於當世弊俗盜政，痛下鍼砭。書共三十六篇，今略述各篇主旨於下：

1. 讚學 人無生而知者。欲求知，必待學。人之有學，猶物之有治。人不學，不知道；物不治，不成器。先聖經典，古人懿訓，學者倘誦習而遵行之，則必能顯親揚名，垂令問於百世矣。
2. 務本 為治首在崇本。本者，富民正學之謂也。民富乃可教，學正乃知義；循乎義則忠孝自成。惟俗之美惡，視在上之所好為轉移。上能崇本，則無不治矣。
3. 遇利 好義者興，好利者亡，自古以來，此例不虧。賢智之士明乎利之可以殺身，義之足以榮己也，故孜孜矻矻，惟德是務。世俗之人則不然，終日奔波，惟利是求，此敗亡之所以踵相接乎。
4. 論榮 世人多以高門為貴，宦達為榮。實則位高者未必皆賢，而世家子弟每多不肖。故真榮真貴，祇應就學問道德而言，勢位閥閱不足計也。
5. 賢難 世之所以不治者由賢者不得進用。賢者不得進用，由妬之者衆而在上者又不能明察也。古先聖哲，名揚四海，而以賢遭讒以忠遭忌者，其例甚多。若猷猷佚民，山谷隱士抱道沈淪者之夥，當更不必言矣。
6. 明闇 國之治亂，視乎君之明闇。君之明闇，視乎其為兼聽抑為偏信。人君倘能兼聽，則聖日廣；若僅偏信，則愚日甚。故明君必廣言路以達下情也。
7. 考績 人君之大務，莫急於察賢愚。而察賢愚之近途，莫善於明考績。考績苟明，善者升擢，劣者降黜，如此則人人將自奮而臻於郅治矣。
8. 思賢 國之亂亡，其端非一。然最要原因，則在不能用賢。亂國之官，非無賢材也。其君不能用，乃底於亡。故賢者實為政之所宜亟求者也。
9. 本政 致太平首在民安，而安民繫於人君有否賢佐。世家子弟不必皆賢材，窮鄉僻壤未嘗無智士。故求賢之道，必須澄清選舉，登庸傑俊，不可以門第論人也。
10. 潛歎 為國者罔不欲治。然而不治者以不能任賢。世非乏賢也，奸邪壅蔽，

莫由上達；卽上達，亦未必得行其道。蓋正義之士與邪枉之人勢不兩立，而人君又每喜諂諛，惡耿直。遂至佞倖盈朝，憲章大紊，豈不可歎也哉。

11. 忠貴 人臣不奉公守法，忠於所事，而逞私貪婪；竊威陵民，不觸憲網，亦遭天殃。古昔諸侯，多能傳嗣百世，後世封君，鮮有不及身而敗者，其故何哉。蓋前者以道事君，以仁撫世，普天率土，莫不被德，是以福祚流行，澤及後昆；而後者竊位盜寵，諂諛是尚，上不順天，下不得民，故卒泣血號咷以辱終也。
12. 浮侈 後世多去農務賈，舍本逐末，蔑視淳樸，競尚浮侈，如此而求民不貧，國不亂，豈可得哉。故王者倘欲太平，非變風易俗，使民一歸於淳樸不可。
13. 慎微 積善苟多，雖一惡未足以亡；積惡苟多，雖一善未足以存。是以修身治國，皆必慎乎微事也。夫禍福無門，惟人所召。天助順，人尚信。倘事事履順思信，則無往不宜矣。
14. 實貢 國亂以無賢。世非乏賢，選舉不公，賢者不得進用耳。今州郡貢士，茂才孝廉，歲二百員。觀其舉狀，率皆德侔古賢；考其行實，少能及乎中材。夫以此道進賢，則賢者何日得出？故欲求真賢，必州郡貢士不徇私乃可。
15. 班祿 君秉天命子育下民，一人不能徧理，故設官分治。官不能自耕而食，故班祿以養之。祿必足以養，然後官始能專於所事。夫禮義生於富足，廉恥喪於飢寒。周秦而後，官祿日薄，遂至貪饕之風大盛；此實爲治之大害，在上者應有以改善之也。
16. 述赦 民之輕於犯法以赦贖數有僥望也。赦多徒傷善人，且爲招亂之原，故爲政者宜詳思之。
17. 三式 今之列侯，率襲先人餘蔭，臥食厚祿，實爲國家大蠹。宜令列侯及年皆試補吏，有功者增封升位，無狀者削土奪爵。其守相不稱職者亦嚴加降黜，用肅官方。
18. 愛日 國以民爲本，民以食爲天，食須人功乃得，而人功則須假以日力。故明君在上，必爲民愛日，不濫用民力，不枉費民時。
19. 斷訟 辭訟率起於詐欺。防詐止欺，必須表彰有行，痛懲無狀，令人知所勸戒。人知勸戒，然後姦亂可絕，獄訟可稀，而太平興矣。
20. 衰制 義爲君之政，法爲君之命。人君順正出令，守法者賞，枉法者誅，則國自治矣。